

COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2011

PROCES-VERBAL

Etaient présents : David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard, Elisabeth Delamoye, David Saussol, François Rousseau, Michèle Viala, adjoints – Frédéric Henriot, Mireille Ramos, Didier Missenard, Chantal de Moreira (à partir de 21h20), Louis Dutey, Eliane Sauteron, Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen (à partir de 21h30), Yann Ombrello, Alexis Foret, Claudie Mory, Jean-Christophe Péral, Benjamin Lucas-Leclin, Simone Parvez, Guy Aumettre, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Agnès Foucher	pouvoir à Joël Eymard
Chantal de Moreira (jusqu'à 21h20)	pouvoir à Claudie Mory
Sabine Ouhayoun	pouvoir à Jean-François Dormont
Stanislas Halphen (jusqu'à 21h30)	pouvoir à David Ros
José Goncalves	pouvoir à David Saussol
Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Benjamin Lucas-Leclin
Jérôme Vitry	pouvoir à Simone Parvez

Absents :

Dominique Denis

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	24 à 20h30 – 25 à 21h20 – 26 à 21h30
Nombre de votants	32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Eliane Sauteron est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire suspend la séance pour permettre à M. Souley Soumana, coordinateur du programme de coopération décentralisée entre Orsay et Dogondoutchi et M. Ali Hassan, représentant du RAIL (réseau d'appui aux initiatives locales) de prendre la parole afin de se présenter.

M. Souley Soumana indique que depuis 1993, la commune de Dogondoutchi puis l'association avait des échanges et des actions concertées, qu'ils mettent ensemble en œuvre dans la commune de Dogondoutchi, à travers l'AFVP (Association Française des Volontés du Progrès) puis le RAIL.

M. Ali Hassan explique que son rôle est de capitaliser les expériences entre les différentes coopérations décentralisées et indique que le RAIL est le principal opérateur des programmes de coopération décentralisée entre les collectivités Françaises et Nigériennes.

2011-32 – FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANÇAISE DE TENNIS – TRAVAUX DE COUVERTURE DES COURTS DE TENNIS ET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ANNEXE

Dans le cadre du contrat départemental communal signé en novembre 2009 avec le conseil général de l'Essonne, est prévue la couverture de deux courts de tennis et d'un bâtiment annexe. Ce projet a été estimé à 919 735 € HT.

Sont également en instruction la réfection des deux courts existants et, en option, le chauffage des courts couverts, le tout pour un montant estimé à 180 000 € HT.

Ces travaux doivent démarrer dans le courant du dernier trimestre 2011.

La Fédération Française de Tennis peut apporter son aide pour de tels travaux : 8 000 € pour la construction d'un court couvert, 8 000 € pour l'isolation et le chauffage, 3 000 € pour le bâtiment annexe / club house et 3 000 € pour la création ou la réfection d'un court.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter cette aide auprès de la Fédération Française de Tennis.

M. LUCAS-LECLIN demande si l'accès aux installations est exclusivement réservé à une association en particulier, si les conventions s'en trouvent modifiées et si les cotisations seront augmentées.

M. le Maire répond que les installations sportives appartiennent à la ville et qu'il n'est pas d'usage de déterminer le montant de la cotisation des membres d'une association par la commune.

Mme PARVEZ demande le nombre de pratiquants par rapport au terrain de football synthétique ?

M. le Maire répond que l'association de tennis compte environ 450 adhérents et 500 pour le club de foot Orsay Bures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 5 abstentions (M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, M. Vitry, Mme Parvez) :

- **Sollicite** de la part de la Fédération Française de Tennis une aide à l'équipement pour l'intégralité des travaux prévus sur les courts de tennis de Mondétour.
- **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et/ou tout document afférent à ce dossier.

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

PROCES-VERBAL

Etaient présents : David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Ariane Wachthausen, François Rousseau, Michèle Viala, adjoints – Frédéric Henriot (à partir de 21h15), Mireille Ramos, Didier Missenard, Chantal de Moreira, Louis Dutey, Eliane Sauteron, Sabine Ouhayoun, Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen (à partir de 21h45), Yann Ombrello (jusqu'à 22h00), Alexis Foret, Jean-Christophe Péral, Simone Parvez, Guy Aumette, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin.

Absents excusés représentés :

Agnès Foucher	pouvoir à Louis Dutey
Frédéric Henriot (jusqu'à 21h15)	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Sabine Ouhayoun	pouvoir à Michèle Viala
Stanislas Halphen (jusqu'à 21h45)	pouvoir à Joël Eymard
Yann Ombrello (à partir de 22h00)	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Claudie Mory	pouvoir à David Saussol
José Goncalves	pouvoir à David Ros
Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Simone Parvez
Benjamin Lucas-Leclin	pouvoir à Béatrice Donger-Desvaux

Absents :

Dominique Denis
Jérôme Vitry

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	24 à 21h15 – 25 à 21h45 – 24 à 22h00
Nombre de votants	31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Ariane Wachthausen est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le **fleurissement hors sol**, très consommateur d'eau, sera maintenu à son niveau de 2010, qui avait été réduit dès 2009 par rapport à 2008.

La consommation d'eau pour l'arrosage des espaces verts, sera encore mieux maîtrisée grâce à la mise en place en 2011, d'un système automatisé programmé offrant aussi la possibilité de gestion à distance sur poste informatique en fonction de la météorologie.

La mise en œuvre de **techniques alternatives de désherbage** sera poursuivie dans le cadre du transfert de voirie à la CAPS.

En matière de **logements sociaux**, la ville paiera cette année une amende SRU de 72 000 € en diminution importante par rapport à 2010 et 2011, pour les raisons suivantes :

- L'augmentation du nombre de logements sociaux sur la commune, soit + 356 logements entre 2009 et 2012, ce qui ramène le montant brut dû au titre de la loi SRU à 139 450 € contre 179 980 € en 2011.
- Le versement par la commune en 2010 d'une subvention pour surcharge foncière de 134 900 € permet en 2012 de diminuer, à hauteur de 67 450 € le montant net dû par la commune au titre de la loi SRU.

● Une politique d'animation de la ville

Les **associations** jouent un rôle essentiel dans l'animation de la cité. Conformément aux engagements pris, les moyens alloués sont progressivement réévalués. Après une augmentation globale des subventions de 6,9 % en 2010 et 1,8 % en 2011, **le montant global des subventions sera encore réévalué de 3,48 % en 2012.**

La subvention au Centre Communal d'Action Sociale sera égale à celle de 2011.

● Une politique d'entretien et de rénovation du patrimoine communal

Les travaux traditionnels d'entretien et de mises aux normes seront assurés, ainsi que le renouvellement des petits équipements. Un montant de 35 000 € est inscrit pour la mise en conformité de certains équipements de sécurité dans nos bâtiments.

En voirie, le transfert à la CAPS permettra en 2012, de poursuivre des dépenses d'investissements importantes pour lesquelles la Mairie sera décisionnaire de l'affectation concrète.

● Une politique d'investissement tout en diminuant la dette

En matière d'investissement (hors voirie et investissements à caractère récurrent) les dépenses les plus importantes seront consacrées à la mise en œuvre de deux projets subventionnés dans le cadre du contrat quinquennal départemental et du contrat régional signé respectivement en novembre 2009 et février 2011 avec le **conseil général de l'Essonne, et avec le conseil régional d'Île de France** :

- **Deuxième phase pour le complexe de Mondétour comprenant la réalisation des travaux à hauteur de 2,05 M€ (subventionnés à 39 % du montant HT).**

- **Première phase pour la réalisation de la Maison Tati comprenant le lancement des marchés de maîtrise d'œuvre et d'études pour 800 000 € (subvention supérieure à 50 % du montant HT).**

- C O M M U N E D ' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2012

PROCES-VERBAL

Etaient présents : David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard (à partir de 20h50), Jean-François Dormont, Catherine Gimat (à partir de 20h45), Joël Eymard, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Ariane Wachthausen, François Rousseau, Michèle Viala, adjoints – Frédéric Henriot, Mireille Ramos, Didier Missenard, Eliane Sauteron, Sabine Ouhayoun, Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen (à partir de 21h35), Alexis Foret, Claudie Mory, Jean-Christophe Péral, Benjamin Lucas-Leclin, Simone Parvez, Guy Aumette, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin.

Absents excusés représentés :

Marie-Pierre Digard (jusqu'à 20h50)	pouvoir à Didier Missenard
Catherine Gimat (jusqu'à 20h45)	pouvoir à Claude Thomas Collombier
Agnès Foucher	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Chantal de Moreira	pouvoir à Claudie Mory
Louis Dutey	pouvoir à David Ros
Stanislas Halphen (jusqu'à 21h35)	pouvoir à Mireille Ramos
Yann Ombrello	pouvoir à Ariane Wachthausen
José Goncalves	pouvoir à François Rousseau
Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Simone Parvez

Absents :

Dominique Denis
Jérôme Vitry

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	22
Nombre de votants	31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Béatrice Donger-Desvaux est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) Esplanade

Lors du CM du 8 février 2012, un certain nombre de questions vous ont été posées. A ce jour, nous ne pouvons que constater qu'aucune réponse n'a été faite. La copropriété nous a fait part de nombreux courriers qui vous ont été adressés depuis ce CM.

Quand pensez-vous pouvoir répondre ?

La sécurité, dernière question, s'est vue fortement dégradée depuis ce conseil municipal.

Que comptez-vous faire pour sécuriser ce parking et contraindre EFFIA de respecter sa DSP ?

2) 8 Arpents

Il apparaîtrait que le sous-sol des 8 arpents est très défavorable à la construction. Le promoteur, après sondages, estimerait de forts surcoûts ou une demande d'accroissement de la SHON.

Pourriez-vous nous donner plus d'informations à ce sujet ? Pouvez-vous nous confirmer que la vente du terrain a bien été effectuée par l'EPFIF au constructeur, c'est-à-dire que les clauses de réserve ont été purgées. D'autre part, la révision du schéma d'assainissement en cours, dont l'annonce a été faite dans le dernier bulletin municipal, intégrait-elle ou intégrera-t-elle cette zone i.e. la construction d'un bassin de retenue en amont du terrain des 8 arpents est-il prévu et où. Pour mémoire, le terrain des 8 arpents fut recouvert de 2 mètres d'eau lors des orages de 82/83.

3) Terrains couverts de Tennis

Par mail du 19 mars, nous demandions des éclaircissements sur la part Tennis couverts versus salle polyvalente et rénovation de la cour du CTM ? Sur le taux d'occupation des tennis couverts actuels qui seraient de 3 qui d'après mes informations serait inférieur à 80% ? Avez-vous des réponses ?

4) Etat des engagements pris par l'EPFIF pour la commune

M. le Maire rappelle qu'il ne peut rendre public un certain nombre d'informations concernant le dossier de l'Esplanade. Il rappelle également que la Mairie exerce un rôle de médiateur entre les copropriétaires et Effia afin d'éviter que le prestataire intente une action en justice. L'objectif étant de trouver une solution favorable pour tous.

Concernant le terrain des 8 arpents, M. le Maire indique que les difficultés liées au terrain ne sont pas rédhibitoires. La seule condition suspensive du projet est que le permis de construire fasse l'objet d'un recours. Il indique, par ailleurs, que beaucoup de demande de prévente sont faites par des Orcéens. Le bassin de retenue sera implanté selon le résultat de l'étude en cours. (Schéma directeur d'assainissement)

M. le Maire remercie M. Charlin d'avoir employé le conditionnel sur la fréquentation actuelle des courts de tennis car les demandes en attente identifiées par la section tennis montrent l'insuffisance du nombre de courts. Il explique qu'à cette fin, le nombre de courts de tennis est passé de 3 à 5, que l'opportunité a été saisie d'augmenter la superficie de la salle polyvalente de 68m² à 160m² et a été levée une option pour chauffer 2 courts, d'où un surcoût de 350.000€, non subventionnable par le département, mais qui apporte un bénéfice supérieur au coût induit.

Il indique les prix de vente des 3 parcelles acquises par EPFIF et cadastrées :

BC 138 (vétérinaire) : 600.000 €

BC 150 (crédit du Nord) : 1.300.000€

Parcelle dite 8 arpents : 2.150.000 €

- C O M M U N E D ' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2012

PROCES-VERBAL

Etaient présents : David Ros, maire, président, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard (à partir de 21h15), Elisabeth Delamoye, David Saussol, Ariane Wachthausen, François Rousseau (jusqu'à 20h55), Michèle Viala, adjoints – Frédéric Henriot (à partir de 20h55), Mireille Ramos, Didier Missenard, Chantal de Moreira (à partir de 20h55), Eliane Sauteron, Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen, Yann Ombrello, Alexis Foret, Claudie Mory, José Goncalves, Jean-Christophe Péral, Benjamin Lucas-Leclin, Hervé Charlin.

Absents excusés représentés :

Marie-Pierre Digard	pouvoir à Catherine Gimat
Joël Eymard (jusqu'à 21h15)	pouvoir à David Ros
François Rousseau (à partir de 20h55)	pouvoir à Stanislas Halphen
Agnès Foucher	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Frédéric Henriot (jusqu'à 20h55)	pouvoir à Jean-François Dormont
Chantal de Moreira (jusqu'à 20h55)	pouvoir à David Saussol
Louis Dutey	pouvoir à Ariane Wachthausen
Sabine Ouhayoun	pouvoir à Michèle Viala
Simone Parvez	pouvoir à Jean-Christophe Péral
Guy Aumette	pouvoir à Hervé Charlin
Béatrice Donger-Desvaux	pouvoir à Benjamin Lucas-Leclin

Absents :

Marie-Hélène Aubry
Dominique Denis
Jérôme Vitry

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	20
Nombre de votants	30

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Yann Ombrello est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Décisions n°12-100 et 12-124 :

- *Explications exactes de ces surcoûts et expliquer pourquoi les études préliminaires n'avaient pas intégré ces options ?*
- *S'agit-il des tennis de Mondétour ?*
- *En quoi consistent les « prestations supplémentaires » ?*
- *S'il s'agit bien des tennis de Mondétour, confirmez-vous le fait que cela fait passer le montant total de l'opération à 1 657 832,65 € dont 1 330 832,65 € supportés par la commune ?*

Cette opération concerne les deux courts de tennis couverts, le club house, la salle polyvalente et la réfection du CTM. Les prestations du maître d'œuvre sont fixées par la loi en pourcentage du montant des travaux. Ces travaux ont évolué puisqu'entre temps, on a estimé qu'il était nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil de la salle polyvalente. Par ailleurs, les terrains de tennis couverts ont été reculés de 3 mètres par rapport au projet initial. Enfin, l'option chauffage a été ajoutée ; cela permet de chauffer les courts lorsque la température est inférieure à 12°. De fait, mécaniquement, le coût des honoraires du maître d'œuvre augmentent.

Les coûts évoqués par M. Péral sont confirmés.

M. Charlin ajoute qu'il a également fait une remarque sur la décision 12-84, concernant les difficultés d'accès (angle de rotation) que risquent de rencontrer les bus à soufflet, notamment les bus qui arrivent de Bures vers Orsay, qui doivent tourner.

M. le Maire lui confirme que sa remarque sera prise en compte.

2012-41 - AVIS SUR L'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY

La commune des Ulis a délibéré le 24 mai 2012 pour demander son adhésion à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay dans les meilleurs délais. Elle est une des seules communes de cette partie Nord-Ouest de l'Essonne à ne faire partie d'aucune intercommunalité.

Le préfet de l'Essonne a fait parvenir à la Communauté d'agglomération, pour notification, l'arrêté n° 2012-PREF-DRCL du 5 avril 2012 n° 274, portant proposition d'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, de par l'adhésion de la commune des Ulis.

Conformément à l'article 60-II de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale, cet arrêté a été soumis pour avis à la commission départementale de la coopération intercommunale, laquelle s'est prononcée en faveur du projet, lors de sa séance du 13 avril 2012.

Le Préfet de l'Essonne doit désormais, conformément aux dispositions législatives, recueillir l'avis de la Communauté d'agglomération et de l'ensemble des communes concernées par cette proposition d'extension de périmètre, lesquelles disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer.

La Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay s'est prononcée favorablement par délibération n° 2012-000 du 31 mai 2012.

En effet, la cohérence des politiques de transport, de développement économique, de l'emploi, de la culture, de mixité de l'habitat et de la solidarité de la CAPS implique l'adhésion de la commune des Ulis.

En outre, l'engagement par l'Etat de l'Opération d'Intérêt National (OIN), définit un périmètre intégrant la CAPS et le parc d'activités de Courtaboeuf, considéré comme un réel débouché en terme de développement économique. Or, au regard de ces évolutions sur le territoire, le renforcement des organes de coopération intercommunale apparaît comme de plus en plus nécessaire.